

Retour sur les élections municipales et communautaires de 2026

Ce dimanche 15 mars, l'équipe « Villeparisis avec vous », conduite par Frédéric BOUCHE, a été élue au premier tour des élections municipales et communautaires.



Ces élections ont été le fruit d'une longue préparation de la part des agents municipaux : mise sous pli des programmes, installation des panneaux devant les bureaux de vote par les services techniques, réunion de préparation pour les agents responsables des bureaux... Sans parler de l'installation de ces mêmes bureaux, entre bulletins, dossiers, et bien sûr isolements, que les services techniques se sont chargés de monter.

Les résultats de ces élections étant désormais acquis, la seconde phase consiste à élire le/la maire et les adjoints lors du [conseil municipal d'installation](#), c'est-à-dire l'assemblée délibérante élue de la commune chargée de « régler, par ses délibérations, les affaires de la commune ». Ce conseil a eu lieu le vendredi 20 mars à 19h, lors duquel Frédéric BOUCHE a été élu maire de Villeparisis pour la deuxième fois. Neuf adjoint.e.s au Maire ont également été élu.e.s lors de cette installation.

Par ailleurs, ces élections, qui sont également dites « communautaires », ont également permis de désigner les représentants de la commune au sein de l'intercommunalité, en l'occurrence la [Communauté d'agglomération Roissy Pays de France](#). À Villeparisis, comme dans toutes les communes de plus de 1 000 habitants, certains conseillers municipaux élus, identifiés en amont sur les listes électorales, sont également conseillers communautaires. Villeparisis en compte sept. Ces conseillers siègeront au sein du conseil communautaire, qui prend des décisions à l'échelle de plusieurs communes, notamment en matière de [développement économique, de transports ou encore d'aménagement du territoire](#).

Après l'installation des conseils municipaux dans l'ensemble des communes membres, le conseil communautaire se réunira à son tour pour élire son président. Ce dernier, souvent comparé à un « maire de l'intercommunalité », est élu par les conseillers communautaires parmi leurs membres.







http://www.youtube.com/watch/bACQ5RUU_7w